

---

## V.A.E.

---

# **Charte déontologique**

### ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Exerce son activité dans le respect des valeurs et usages de la profession en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle. Communique cette charte sur son site ainsi qu'à toute personne en faisant la demande.

### GARANTI UNE INTERVENTION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ

Consacre le temps et les moyens nécessaires à la formation des intervenants. Se donne les moyens d'une ingénierie qualitative respectant le cahier des charges. Analyse les besoins et les pré requis lorsque nécessaire. Précise les objectifs opérationnels et professionnalisant en concevant une évaluation adaptée. Propose des pédagogies innovantes, pertinentes au regard de la thématique et du public. Garanti une prise en compte de la pluralité exprimée avec un principe de distanciation.

### RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Établi une convention préalable à toute action, précisant prestation, cout, conditions d'intervention. S'engage dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité Assume sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires en respectant les engagements pris. S'engage à donner des renseignements exacts et complets sur la formation et les intervenants. Met en œuvre toutes les compétences nécessaires quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix. Exerce son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires pour atteindre les objectifs contractualisés Informe rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions. Reste neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprime aucun jugement sur son client. Respecte la confidentialité des informations concernant son client ainsi que la culture de l'organisation cliente.

### RELATIONS AVEC LES PARTICIPANTS

Inscrit ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Respecte la personnalité de chacun et s'interdit toute forme de discrimination.

Garantit la confidentialité sur leurs paroles sauf s'ils présentent des risques majeurs pour eux ou l'extérieur. S'interdit tout abus d'autorité, d'outrepasser son rôle, tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation.

### RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Contribue par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession dote des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences. Se garde de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

### RESPECT DES LOIS

Connait, applique la législation et se tient informé de son évolution est en règle vis-à-vis de toute obligation légale et fiscale. Cite ses sources et respecte la propriété intellectuelle. Garanti le respect de la protection des données.